Le Petit économiste - Actualité économique locale > Communiqués > Uber Eats arrive à La Rochelle



Uber Eats arrive à La Rochelle

lundi 11 décembre 2017, par lpe

Uber Eats, l'application de livraison de repas à domicile, vient d'arriver à La Rochelle. C'est la 21e ville française à accueillir le service après Paris, Lyon, Lille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Strasbourg, Grenoble, Dijon, Rouen, Montpellier, Rennes, Limoges, Clermont-Ferrand, Reims, Tours, Orléans, Marseille, Angers et Amiens.

Uber Eats sera également présente dans d'autres villes d'ici la fin de l'année.

Depuis le 8 décembre donc il est possible de se faire livrer en moins de 30 minutes et sans minimum de commande, en choisissant parmi plus de vingt restaurants partenaires comme Tutti Pizza, l'Atelier des Cousins, Yamato ou encore McDonald's. Les restaurateurs rochelais pourront vous proposer leurs plats 7j/7 et de 11h à 23h, chez vous, au bureau ou même chez des amis.

Comment ça marche ?

- 1. Téléchargez l'application Uber Eats disponible sur iPhone et Android
- 2. Connectez-vous avec vos identifiants Uber
- 3. Sélectionnez le restaurant de votre choix et choisissez vos plats
- 4. Cliquez sur "commander" et recevez vos plats en moins de 30 minutes.

À propos d'Uber Eats en France

L'application Uber Eats est disponible dans 21 villes françaises : Paris, Lyon, Bordeaux, Lille, Nantes, Toulouse, Strasbourg, Grenoble, Dijon, Montpellier, Rouen, Rennes, Limoges, Clermont-Ferrand, Reims, Tours, Orléans, Marseille, Angers, Amiens et La Rochelle. Elle permet de se faire livrer les plats de 4 000 restaurants partenaires, en moins de 30 minutes, 7 jours sur 7 de 8h00 à 1h00 du matin à Paris et dans plus de 95 communes du Grand Paris et de 11h00 à 23h00 à Lyon, Bordeaux, Lille, Nantes, Toulouse, Strasbourg, Grenoble, Dijon, Montpellier, Rouen, Rennes, Limoges, Clermont-Ferrand, Reims, Tours, Orléans, Marseille, Angers, Amiens et La Rochelle. La technologie et le savoir faire d'Uber sont mis au service des restaurants pour simplifier la livraison de repas et faire bénéficier de la meilleure expérience aux utilisateurs.